



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

**Séance du 23 Avril 2026**

**Représentant au Conseil d'Administration de la MARPA**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 15**

**Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15**

**Date de la convocation : 17 avril 2026**

**Date de l'affichage : 17 avril 2026**

L'an **deux mil vingt-six** et le **vingt-trois avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur JOUSSERAND Emilien, Maire.**

**Présents :** Mesdames et Messieurs BACCONIN Sylvain, BARBIER-SEGOUIN Anouk, BAROU Olivier, BELAMRI Lakhdar, BLANCHON Bérengère, CHAMI Martine, DECHANDON Jean-Francois, FAISANDIER Lydie, FUCHER-DEAN Marie-Laure, MALEYSSON Pauline, REY Sylvain, ROMEYER Séverine, TOURON Baptiste, VASSAL Patrick.  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**FUCHER-DEAN Marie-Laure** a été désigné(e) comme **secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire précise que depuis Février 2023, le projet MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie). La Marpa offre un cadre de vie à taille humaine, dans lequel tout est mis en œuvre pour permettre au résident de garder le plus d'autonomie possible tout en évitant l'isolement. La MARPA accompagne globalement et individuellement tous ces résidents tant sur les aspects sociaux que sanitaires et prend en compte tous les aspects de la vie de la personne. La structure a un rôle de maintien de l'autonomie en luttant contre les pertes d'usages, en stimulant dans la vie quotidienne, en proposant des activités encourageant les capacités physiques et cognitives. Dans le cadre de l'accompagnement du résident, la Marpa assure une mission de coordination des interventions externes. Le nombre limité de résidents favorise un accompagnement dans le souci du respect et de la liberté de chacun. La MARPA est implantée au cœur du village de Saint-Maurice-en-Gourgois, située à 22 km de Saint-Etienne et 21 km d'Andrézieux Bouthéon. Située sur une surface de 3 000 m<sup>2</sup> au cœur de la commune, la MARPA permet l'accessibilité à un ensemble de services de proximité : cabinet d'infirmiers, de kinésithérapeutes, deux cabinets médicaux, mairie, coiffeuse, épicerie, boulangerie, bureau de tabac / presse, lieu de culte...

Le projet a été porté par 5 communes : Chambles, Aboën, Malvalette, Périgneux et Saint Maurice en Gourgois.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- désigne Madame Lydie FAISANDIER comme déléguée titulaire,
- désigne Madame Bérengère BLANCHON comme déléguée suppléante,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 23 Avril 2026.

**Le Maire**  
JOUSSERAND Emilien



**Secrétaire de séance**  
FUCHER-DEAN Marie-Laure

Le Maire de Chambles certifie le caractère  
exécutoire du présent acte compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le 24/04/2026  
et de la publication le 24/04/2026